

## Forum Mondial sur la Migration et le Développement Athènes, 4-5 novembre 2009

### Document de base

(Version originale: Anglais)

#### **Table ronde 1: Comment le lien migration - développement peut-il permettre de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)**

##### *Session 1.1: L'intégration de la migration dans la planification du développement* *Acteurs, stratégies et actions clés*

Co-présidents de la session: Gouvernements de la Grèce et de la République de Moldavie

Membres du groupe de préparation de la session : Gouvernements de l'Éthiopie, de la France, de la Jamaïque, de Maurice, de la Norvège, de l'Espagne et du Yémen

La Commission européenne, l'BIT, l'OIM et le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement ont aussi contribué à ce document de base

Coordinateur de la table ronde: Romeo Matsas

Le document de travail 1.1 a été rédigé par les Gouvernements de la Grèce et de la République de Moldavie en collaboration avec le (Taskforce) constitué par le Gouvernement grec pour la préparation de la troisième réunion du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD). Il comprend également des commentaires et apports des gouvernements membres du groupe de la TR 1.1 ainsi que des apports des organisations internationales et de la Commission européenne. Le seul objectif de ce document est d'informer et faciliter la discussion de la session de la Table ronde 1.1 qui se déroulera au cours de la réunion du FMMD. Il est basé sur des sources ouvertes et n'a pas pour objectif d'être exhaustif. Les organisateurs renoncent à toute responsabilité et ne fournissent aucune garantie quant à la validité, l'exactitude et l'intégralité du contenu de ce document. Le document ne reflète pas nécessairement les vues des organisateurs du FMMD ou des gouvernements ou organisations qui participent aux sessions de la Table ronde. Etant donné que le FMMD est un processus informel, le document n'est pas contraignant pour les parties qui s'en servent lors des discussions du FMMD. Reproduction totale ou partielle autorisée moyennant mention de la source.

## **Résumé**

Conformément à la priorité de la Présidence grecque du FMMD de mettre l'accent sur *l'intégration des politiques de migration dans les stratégies de développement au profit de tous*, la Table ronde 1 se concentre sur la manière dont la migration peut s'associer à la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Plus particulièrement, cette session met en évidence les plans de développement nationaux et les politiques d'aide liés à la migration et les partenariats soutenant ces efforts. Plus spécifiquement, ce document traitera deux sujets principaux : a) comment intégrer les considérations migratoires dans la planification du développement et b) comment la migration peut contribuer au développement. Dans ce contexte, il examinera les stratégies à mettre en œuvre, les acteurs à impliquer et les outils à utiliser.

Ce document comporte trois parties: la première présente l'historique et le contexte de l'intégration de la migration dans la planification du développement. La deuxième décrit les politiques et pratiques relatives aux cadres politique, juridique et administratif pour intégrer les tendances, modèles et politiques migratoires dans le développement ; les outils spécifiques pour l'élaboration de politiques migratoires et de développement qui soutiennent ces efforts et, des exemples de partenariats où la migration est déjà intégrée dans le développement. La troisième partie inclut des suggestions et des propositions pour les décideurs politiques.

Plus précisément, ce document présentera trois types de résultats possibles à la session 1.1 du FMMD d'Athènes : i) le développement de mécanismes de coordination nationale et internationale pour l'intégration de la migration dans la planification de développement, ii) des outils spécifiques pour l'échange de connaissances mutuelles et de conclusions au niveau international notamment à travers l'élaboration de profils migratoires et la création de plateformes d'échange d'informations sur les opportunités en matière de migration ; et c) des projets concrets de collaboration qui intègrent la migration dans des activités de développement aux niveaux national et international.

Par ailleurs, ce document est lié au document de base de la réunion 3.1 du FMMD à Athènes intitulée : « *Cohésion politique et institutionnelle – Dernières données et conclusions de la recherche* ». <sup>i</sup>

### **1. Historique et contexte**

#### ***Introduction***

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) constituent actuellement le cadre prédominant de la politique internationale de développement. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre la migration dans ce contexte afin d'examiner de quelle manière la migration contribue à la réalisation des OMD. <sup>ii</sup> Le premier des OMD, à savoir la lutte contre la pauvreté, est d'une importance capitale en rapport avec la migration. En fait, bien que la question de la migration ne soit pas citée formellement dans les OMD, elle est étroitement liée à leur réalisation. Concrètement, la migration de la main d'œuvre peut contribuer à l'élimination de la pauvreté, à l'égalité des sexes, à l'amélioration de la santé et à l'établissement de partenariats mondiaux. Dans ce contexte, la migration peut être considérée (désormais) comme un élément clé pour toute stratégie visant à l'élimination de la pauvreté et au développement.

Ce document traite en particulier de la manière dont les stratégies nationales et internationales pour le développement, d'aide et de réduction de la pauvreté prennent en considération la migration au profit de tous et notamment des pays en voie de développement. En fait, ce document traitera deux sujets principaux : a) comment intégrer les considérations migratoires dans la planification du développement et b) comment la migration peut contribuer au

développement. Dans ce contexte, il examinera les stratégies à mettre en œuvre, les acteurs à impliquer et les outils à utiliser.

A cet égard, il convient de faire une distinction entre les politiques mises en œuvre par les pays qui reçoivent de l'aide publique au développement (APD) et les pays donateurs pour l'intégration de la migration dans les politiques de développement ou d'aide et ce, malgré le fait qu'il n'y ait pas de rapport entre les divergences au niveau du développement et les situations migratoires : d'une part, les pays en voie de développement peuvent rencontrer des défis liés à l'émigration mais aussi à l'immigration (en tant que pays de destination ou de transit) et, d'autre part, les pays donateurs peuvent être aussi bien sources de migrants que des pays de transit. Par exemple, les pays en voie de développement peuvent inclure le développement dans leurs politiques de migration et les pays donateurs peuvent devoir veiller à ce que leurs politiques de migration convergent avec leurs politiques d'aide et que les considérations migratoires soient prises en compte dans leurs politiques d'aide.

Ainsi, la Grèce, a pendant longtemps été un pays d'émigrants, avant de récemment devenir un pays de destination et de transit. Bien que son développement ne se soit pas basé sur la migration internationale, la Grèce, en tant que pays donateur d'aide essaie d'intégrer les considérations de migration dans sa politique de coopération au développement (notamment par l'organisation de cette réunion du FMMD autour du thème de « *l'intégration des politiques de migration dans les stratégies de développement au profit de tous* »).

### **Définitions**

Par intégration de la migration dans la planification du développement, on entend « *le processus d'évaluation des effets de la migration sur toute action (ou objectif) visée par une stratégie de développement et de lutte contre la pauvreté, y compris la législation, les politiques ou les programmes et sur tous les niveaux (individuel, local, national ou, le cas échéant, régional). Il s'agit d'un processus qui consiste à intégrer de manière équilibrée les questions de la migration dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de politiques et de programmes en matière de développement et de réduction de pauvreté. L'objectif de ce processus est de fournir de l'assistance dans le but de garantir un phénomène de migration plus respectueux du développement* ». <sup>iii</sup>

Pour les fins du présent document, cette définition peut être lue conjointement aux définitions de la cohésion politique et institutionnelle qui sont utilisées dans le cadre du FMMD, et qui décrivent la cohésion politique comme « *la promotion systématique d'actions qui se renforcent mutuellement dans tous les départements et agences et la promotion de synergies entre les politiques de migration et de développement* » et la cohésion institutionnelle comme « *l'établissement de responsabilités organisationnelles claires et de points focaux pour la promulgation et la mise en œuvre de politiques et de programmes de migration et de développement constituant ainsi une approche globale ('whole of government approach') à ces questions complexes* ». <sup>iv</sup>

Cependant, le présent document ne se concentrera pas sur la cohésion politique et institutionnelle en soi vu que ces sujets seront traités de façon appropriée dans la session 3.1 du FMMD à Athènes. Il portera plutôt sur les stratégies, les acteurs et les instruments qui pourront permettre l'intégration de la migration dans les efforts de développement, compte tenu du fait que pour être efficace, cette cohésion doit être basée sur des efforts communs et des partenariats entre pays donateurs/récipients et pays d'origine/destination tant au niveau national qu'international.

### **Hypothèses**

La migration n'est pas un substitut au développement. De même, le développement n'est pas un substitut à la migration. Toutefois, mettre l'accent sur le développement dans le cadre du

lien entre la migration et le développement est un facteur clé pour assurer que, si les gens se déplacent, ils le font par choix et non pas par nécessité.

La migration *per se* n'est ni bonne ni mauvaise pour le développement. Son impact potentiel dépend du contexte dans lequel elle se réalise et des politiques mises en place dans cette direction. Les politiques peuvent contribuer à rendre la relation entre la migration et le développement positive et ce, en organisant la migration et ses conséquences tout en prenant en considération les priorités en matière de développement. A cet égard, tant les politiques de migration que celles de lutte contre la pauvreté des pays développés doivent fixer des objectifs sur la base de leurs plans et/ou des lois d'immigration en collaboration étroite et substantielle avec les pays d'origine.

Les droits des femmes et l'égalité des sexes sont des éléments essentiels dans un cadre de migration et de développement. La perspective du genre est importante pour réaliser une meilleure cohérence entre les politiques de la migration et du développement et augmenter l'impact de la migration sur le développement.

En règle générale, la migration implique des pays avec de niveaux de développement similaires. En réalité, le plus souvent les gens se déplacent à l'intérieur d'un pays et en second lieu, dans un autre pays du même niveau de développement (quoique dans la plupart des cas, ils se déplacent vers des pays avec un Indice de Développement humain supérieur à celui de leur pays d'origine). Par ailleurs, à quelques exceptions près, (surtout des petits états insulaires), l'émigration ne détermine guère les perspectives de développement d'un pays. En fait, les effets de la migration se font plutôt sentir au niveau des ménages et de la communauté et, dans un moindre degré, au niveau national. En revanche, la migration peut, dans les meilleurs des cas, servir de moyen complémentaire aux efforts déployés aux niveaux local et national afin de réduire les aspects multiples de la pauvreté et améliorer les résultats du développement humain.

L'individu joue un rôle de premier ordre tant pour la migration que pour le développement. Les migrants sont des êtres humains ; le développement est une question de bien-être et de renforcement humains. Les interventions politiques et les programmes sur la migration et le développement doivent respecter le droit de tout individu de quitter son pays et d'entrer légalement dans un pays de transit et/ou de destination pour trouver de meilleures conditions de vie et de travail. Dans ce contexte, chaque Etat a le pouvoir souverain et législatif de spécifier quels non-ressortissants ont le droit d'entrer sur son territoire et sous quelles conditions. De même, le caractère privé des bénéfices de la migration tel l'envoi de fonds ('remitances') doit être respecté et reconnu. Ainsi, il faut accorder la priorité aux approches en termes d'incitations qui permettent aux migrants de se développer et d'agir selon leur sens de responsabilité dans leurs communautés.

### ***Objectifs***

La session définira concrètement quelles stratégies complémentaires peuvent être mises en place (ou sont déjà mises en place) dans le but d'intégrer la migration dans la planification de développement entre les différents niveaux de gouvernement (en premier lieu, celles qui sont plus directement concernées par le développement et la migration) dans les pays d'origine, de transit et de destination. Dans les cas où les stratégies de développement nationales ne prennent pas encore en compte les considérations migratoires, le but de la session est d'examiner comment elles peuvent le faire dans l'avenir, quels sont les obstacles éventuels et comment les surmonter.

La prise en considération de la migration dans la planification du développement a également trait à l'établissement de partenariats solides entre les pays d'origine, de transit et de destination qui incluent les considérations migratoires dans les efforts communs de développement. La session examinera donc des moyens d'établissement de partenariats

globaux entre les pays d'origine, de transit et de destination afin de promouvoir les synergies entre migration et développement, y compris la coopération entre les gouvernements, le secteur privé, les migrants et les diasporas.

Cette session examinera également comment on peut augmenter l'impact positif de la migration sur le développement au moyen de politiques appropriées et d'une collaboration internationale en matière de migration. Ainsi, elle explorera comment les efforts actuels des gouvernements visant à bien organiser la migration régulière (par ex. à travers la diffusion exacte d'informations) peuvent contribuer au développement. Ainsi, elle examinera la manière dont les pays donateurs ou de destination intègrent les questions de migration dans leurs politiques de développement afin que les flux migratoires puissent contribuer de façon positive au développement durable des pays d'origine et de transit.

A cette fin, la session identifiera des politiques et partenariats pratiques et réalisables pour les gouvernements ainsi que le rôle et l'implication des organisations internationales et des autres parties prenantes à ceux-ci. La mise en œuvre de ces stratégies de développement pourrait bien offrir le meilleur terrain d'essai pour le lien entre migration et développement, en particulier dans le cadre plus large de la poursuite des OMD. Ceci est de grand intérêt pour les pays en voie de développement et les pays développés en tous points du spectre migratoire, y compris la voie sud-sud vu que l'introduction des questions de migration en tant que composantes formelles dans l'assistance au développement contribue au renforcement du lien entre la migration et le développement dans les pays en voie de développement. Par ailleurs, cette session examinera des outils spécifiques pour améliorer l'échange d'information sur la migration au niveau mondial dans le but d'évaluer l'impact de la migration au développement tant au niveau national qu'international ainsi qu'à travers les plateformes d'échange d'information sur les opportunités de migration.

## **2. Politiques et pratiques**

Durant les dernières années, des efforts ont été fournis dans le but d'analyser et comprendre les liens entre la migration et le développement. La raison de l'intérêt accru en la matière est le fait qu'il est clair aujourd'hui que la migration affecte considérablement le bien-être social et économique des pays d'origine, de transit et de destination.

Le fait de savoir si cet impact est positif ou négatif pour les individus, les communautés et les sociétés en général et donc accélère ou retarde l'atteinte des objectifs de développement dépend largement de l'adéquation et de l'efficacité des instruments politiques existants. Il existe de nombreuses politiques relatives à la migration et le développement qui nécessitent des interventions différentes de nature législative, politique et économique.

Les paragraphes suivants porteront sur: a) les mécanismes, par l'analyse des cadres politique, juridique et administratif de développement qui intègrent les tendances, modèles et politiques de migration, b) les outils d'élaboration des politiques de migration et de développement qui soutiennent ces efforts et c) des exemples de partenariats qui ont abouti à l'intégration de la migration dans le développement et démontrent comment la collaboration internationale en matière de migration peut contribuer au développement.

### *A. Mécanismes*

Débuter par la compréhension des cadres et des objectifs de développement présente l'avantage que l'on peut considérer la migration dans un contexte relatif au développement au sein duquel peuvent être alignées les diverses stratégies à mettre en place pour atteindre les objectifs. Cela nous permet de comprendre que la question de la migration va bien au-delà de la gestion d'envois de fonds et du transfert de compétences. Néanmoins, même si on reconnaît les effets positifs de la migration au développement des pays d'origine et de

destination, il faut se référer aussi aux effets négatifs de la migration irrégulière étant donné qu'il existe des pays en voie de développement qui, en raison d'un manque de capacité, ne sont pas capables de faire face aux problèmes liés à la migration irrégulière y compris les conséquences relatives pour les pays d'origine (fuite de cerveaux, perte de revenu fiscal en raison du départ de ressortissants etc.).

De plus, une approche interdisciplinaire par thème est aussi possible et peut permettre d'intégrer la considération de thèmes liés à la migration et au développement moins discutés (par ex. les infrastructures, l'agriculture et le développement rural, le commerce et la protection sociale) à l'examen de questions fondamentales comme les services de santé et l'enseignement de base qui sont généralement au centre de la discussion sur la migration et le développement. Enfin, une autre perspective consiste à examiner ce lien du point de vue des parties prenantes les plus importantes. En d'autres mots, il s'agit d'intégrer la migration au niveau de l'état et de la société civile.

Au cours des dernières années, les acteurs de développement principaux aux niveaux national et international se sont montrés fort sensibilisés vis-à-vis de la nécessité d'élaborer des politiques orientées vers le développement qui intègrent les considérations migratoires, et ont réalisé des progrès considérables à cet égard. Comme l'affirment de nombreux experts, certains des documents les plus récents sur le développement national tels les documents de stratégie de réduction de la pauvreté, les Plans de développement nationaux, les Stratégies d'emploi nationales etc. attachent de plus en plus d'importance aux questions de la migration<sup>v</sup>.

Il est très important d'intégrer la migration dans les outils de la planification du développement, qui constituent le cadre sur lequel se basent les gouvernements pour fixer leurs priorités de développement, examinent toutes les questions relevant du développement et déterminent l'approche de développement à suivre. En d'autres mots, ce sont les outils qui sont utilisés pour intégrer les OMD dans la stratégie de développement nationale et pour leur mise en œuvre. Ils promeuvent la cohésion politique, étant donné qu'ils visent à promouvoir des actions politiques qui se renforcent mutuellement dans tous les départements gouvernementaux, et d'établir des synergies entre acteurs nationaux et étrangers comme les partenaires de développement, vu que l'aide des pays donateurs est centrée sur les plans de développement nationaux.

Une analyse qui a été effectuée dans le cadre des préparatifs de la réunion de FMMD d'Athènes a révélé qu'il existe une série de documents stratégiques importants qui servent de base pour l'intégration de la migration dans la politique et la pratique du développement, tels les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), les Programmes d'Action Nationaux d'Adaptation, les révisions à mi-parcours du progrès réalisé dans la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le Développement et les politiques et programmes des pays donateurs<sup>vi</sup>. Toutefois, il convient de noter que, malgré l'importance des OMD pour les responsables en matière de développement, les révisions à mi-parcours sur le progrès réalisé dans la poursuite des OMD attachent peu ou pas d'attention à la migration et ce, même dans les pays où la migration joue un rôle de premier ordre en termes de contribution au PNB à travers les envois de fonds, ou en termes de fuite de cerveaux, etc.<sup>vii</sup>

Cette analyse démontre que, depuis les préparatifs de la réunion du FMMD à Manille, 15 pays ont soumis de nouveaux documents de stratégie de réduction de la pauvreté (6) ou des révisions de leurs stratégies existantes (9) montrant une considération accrue des questions de migration.

En fait, la recherche démontre que les Stratégies de Réduction de la Pauvreté reconnaissent la complexité de la migration internationale et prennent en considération tant ses effets positifs sur le développement et la réduction de la pauvreté que ses effets négatifs. En dépit de cette tendance, pourtant, les stratégies de développement national et de réduction de la pauvreté des

pays en voie de développement n'intègrent généralement pas la dynamique positive de la migration dans la planification et le suivi du développement.

Lorsqu'il s'agit d'intégrer la migration dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté existants, il faut relever un grand nombre de défis comme les priorités discordantes et les ressources limitées du pays en développement, la fragmentation des questions de migration entre divers portefeuilles gouvernementaux, le manque de données et d'indicateurs sur l'impact de la migration au développement (il est difficile de formuler des politiques et des recommandations sans preuves solides) et le manque de capacités (expertise ou méthodologie). L'élimination de ces barrières nécessite une connaissance des effets négatifs de la migration irrégulière et l'adoption d'un nouveau modèle de migration donnant plus de priorité à la migration étant donné que l'emploi est un facteur important de production. A cet égard, les agences internationales peuvent fournir du soutien sous forme d'assistance technique afin d'assister les pays dans la gestion de la migration.

En outre, pour promouvoir l'intégration de la migration dans les outils de planification de développement, il faut encourager les pays donateurs à intégrer la migration dans leur agenda de développement afin d'assurer le soutien financier et technique des pays développés aux pays en voie de développement. En ce faisant, on pourra avancer sur le développement de méthodologies et d'indicateurs pour évaluer l'impact de la migration sur le développement.

Cependant, des pays en voie de développement comme la Jamaïque intègrent le lien entre la migration et le développement dans leur plan de développement et envisagent de développer une politique nationale sur la migration internationale et le développement. De même, Maurice a intégré la migration circulaire dans sa stratégie de développement national. La République de Moldavie a inclus le lien entre la migration et le développement dans la Stratégie de Développement National en décembre 2007. Elle constitue la suite du Document sur la Croissance économique et la Réduction de la Pauvreté, intègre pleinement les OMD et est basée sur les réalisations des priorités de l'UE – République de Moldavie. Par ailleurs, il existe des documents de politique nationale qui ont été mis en œuvre (par ex. Programme d'Action national de la Moldavie sur la Migration de l'Asile, Plan d'Action national pour le rapatriement, Programme d'Envoi de Fonds national, Programme national pour le soutien du développement des PME pour la période 2009-2011 et Partenariat de Mobilité entre l'UE et la République de Moldavie).

En fait, les pays donateurs et les organisations internationales se sont appliqués récemment à inclure les considérations migratoires dans leurs champs d'actions respectifs comme faisant partie de leurs stratégies d'assistance au développement et des documents de stratégie les plus importants. Cela est par exemple le cas au Royaume – Uni, en Allemagne ou en Espagne où le Plan Directeur pour la Coopération Espagnole (2009-2012) introduit le lien entre la migration et le développement en tant que secteur prioritaire spécifique<sup>viii</sup>. D'autre part, des agences internationales tel que l'OIM, en collaboration avec l'BIT, le PNUD et l'UNICEF sont en train d'élaborer un Manuel sur l'Intégration de la Migration dans les Stratégies de Réduction de la Pauvreté et de Développement.

Par ailleurs, il est important que les mécanismes au niveau institutionnel soient liés à la réalité. A cet égard, une priorité consiste à renforcer le rôle des points focaux nationaux pour le FMMD afin de faciliter l'intégration de la migration dans le développement. La localisation institutionnelle du point focal, pourtant, peut être importante pour pouvoir atteindre cet objectif. En Jamaïque, par exemple, le Point focal est situé au sein d'une institution qui est chargée de la planification et de la politique nationale. Cette situation facilite la collaboration intersectorielle et intra-interinstitutionnelle en matière de politique et de planification. Pour des fins de continuité et de stabilité, il peut être préférable de garder la même personne au rôle du point focal jusqu'à l'établissement d'une plateforme pleinement opérationnelle et d'une efficacité prouvée.

## B. Outils spécifiques

Outre ce genre de mécanismes, des outils spécifiques peuvent aussi contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques cohérentes dans les secteurs de la migration et du développement. A cette fin, il convient d'examiner davantage les profils migratoires, un outil mis en place par la Commission européenne, qui pourrait être développé davantage et servir d'instrument pour atteindre des objectifs de politiques en matière de développement et de migration.

Les profils migratoires ont été proposés initialement par la Commission européenne dans le but de « *recueillir des informations sur des questions comme l'état du marché de travail, le taux de chômage, l'offre et la demande d'emploi et les compétences existantes ou potentielles par secteur et profession, les compétences existant au sein des diasporas, le flux migratoires, les flux financiers entrant et sortant liés à la migration y compris les envois de fonds des migrants, ainsi que les aspects de genre pertinents et ceux liés aux mineurs* ». <sup>ix</sup> Comme la politique de migration européenne s'est concentrée plus sur la dimension externe de la migration légale, le Conseil européen a souligné que les profils migratoires devaient changer : « *Les données doivent couvrir les trois aspects de l'Approche Globale sur la question des Migrations à savoir la migration légale, la migration illégale et la migration et le développement afin de définir la politique et les priorités d'action. A cette fin, il faut renforcer et étendre l'utilisation d'autres outils d'information existants et développer des profils migratoires approfondis durables qui contiennent des informations sur le flux et le stock de la migration et la dimension économique de la migration* ». <sup>x</sup> Les « profils migratoires approfondis » devraient également contribuer à la formulation de politiques de migration appropriées, à la prise en considération de la migration dans les politiques de réduction de la pauvreté, à la meilleure direction pour la programmation d'instruments financiers et à la facilitation de l'évaluation de l'impact des initiatives mises en œuvre. <sup>xi</sup>

Par conséquent, l'élaboration d'un profil migratoire approfondi de la part de l'UE ne se limite pas à la rédaction d'un rapport statistique. En revanche, c'est un exercice qui donne une priorité à l'appropriation par chaque pays partenaire qui est intéressé à dresser un tel rapport. Le processus prévoit ainsi tant des mesures de coordination nationale que de renforcement de capacités, qui vont permettre au pays concerné d'assumer la propriété de la mise à jour régulière de ces rapports. Les profils migratoires approfondis seront sans doute bénéfiques pour les pays d'origine car ils leur permettront d'obtenir des informations plus substantielles sur les phénomènes migratoires et sur l'impact de la migration (et des politiques) sur leur pays, en ce compris sur leur marché du travail.

Quant au format, la forme des profils est toujours en cours de construction et doit être définie en un outil flexible qui pourra être utilisé dans de diverses régions et adapté selon le cas. Il est proposé qu'ils soient divisés en quatre parties : une brève présentation des données de migration accompagnée de définitions claires, une analyse détaillée des données sur la migration (évaluation de l'impact potentiel de la migration sur de nombreux secteurs de la vie sociale, politique et économique du pays d'origine), analyse du marché du travail dans divers secteurs : politiques pertinentes, questions commerciale, démographie, capital humain et migration de certains groupes qui sont importants du point de vue de la gestion de la migration ; évaluation de la capacité de gestion de la migration dans le pays d'origine – institutions, politiques qui sont mises en place. Tous les partenariats internationaux nécessitent des ressources financières et une organisation extérieure pour réaliser l'exercice de renforcement des capacités au tout début tout en conservant l'appropriation du pays concerné. <sup>xii</sup>

Le développement des plateformes d'échange d'informations sur les opportunités de migration légale entre les acteurs principaux (gouvernements, organisations, parties prenantes etc.) aux niveaux national et bilatéral peut, lui, aider la coopération internationale pour une



migration régulière bien organisée à avoir un impact positif sur le développement. Ce sont les gouvernements d'origine et de destination qui jouent le rôle de premier ordre alors que l'assistance offerte par les agences internationales à la mise en œuvre peut être utile.

### *C. Partenariats internationaux*

Etant donné la sensibilisation accrue à l'égard de l'impact mutuel des politiques de migration et de développement, les parties prenantes pertinentes engagent de plus en plus d'efforts multilatéraux afin de maximiser les résultats de la migration. Cela est par exemple le cas du soutien de l'Espagne au programme REVA du Sénégal visant à créer des offres d'emploi dans les zones rurales pour les migrants potentiels ou de retour ainsi que de la consultation annuelle entre le Mali et la France sur la migration, qui traite aussi de la coopération au développement dans des régions d'émigration du Mali.

Il est largement reconnu que les partenariats entre les pays d'origine, de transit et de destination sur des questions de migration non seulement apporteront de meilleurs résultats pour toutes les parties intéressées mais constitueront aussi la manière la plus durable de relever les défis toujours plus interconnectés d'une économie mondiale de plus en plus interdépendante. Ces initiatives devraient aussi être analysées en tant que stratégies efficaces pour la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le Développement relatif au « Partenariat mondial pour le Développement ».

On peut rechercher des exemples relatifs aux instruments de politique de migration comme ceux adoptés au sein de l'UE, y compris les profils migratoires, les programmes de migration circulaire et les plateformes de coopération ainsi que les partenariats de mobilité. La conclusion d'accords entre l'UE et les pays tiers a comme objectif d'aboutir à une approche globale tridimensionnelle sur les questions de migration: la gestion de la migration légale, la lutte contre la migration irrégulière et la migration et le développement. Dans ce contexte, on considère les partenariats de mobilité en collaboration étroite avec des pays comme la République de la Moldavie et le Cap Vert comme un outil qui peut intégrer toutes les trois dimensions. Dans le cas du Partenariat de Mobilité entre l'UE et la République de la Moldavie, des projets spécifiques sont mis en œuvre avec le soutien des pays partenaires de l'UE en matière de la consolidation du Système national de Gestion de la Migration, des programmes de migration de main d'œuvre (migration circulaire), des programmes de retour et de réintégration volontaire etc. selon les objectifs fixés (augmentation des voies légales de migration, protection des droits de migrants, limitation des effets négatifs de migration, mise en place de contrôles externes et internes efficaces afin de réduire la migration irrégulière, augmentation de l'effet positif des envois de fonds à la croissance économique, amélioration de la collaboration avec l'UE en matière de migration).

Au cours de la dernière décennie, la Commission européenne a financé des projets sur la migration et le développement au moyen notamment d'instruments thématiques. Le lien entre la migration et le développement a aussi été intégré dans les politiques de la coopération au développement et de réduction de la pauvreté de la Commission européenne et des fonds ont été affectés par les instruments géographiques. On peut tirer une série de leçons de cette coopération comme la nécessité d'investir davantage sur les acteurs locaux, les ONG locales et les diasporas ; la nécessité de se concentrer davantage sur d'autres aspects du développement au delà de la contribution traditionnelle financière et de compétences au pays d'origine, tel que par exemple l'impact social sur les familles qui sont restées derrière, surtout les femmes et les enfants, ou l'impact sur la santé, l'enseignement et la culture ; l'importance d'instaurer des réseaux impliquant de différents types d'acteurs à tout niveau ; et le rôle des technologies électroniques et des médias à la connexion de communautés transnationales.

En outre, une migration proprement organisée et régulée par les accords bilatéraux permettra aux gouvernements des pays d'envoi et de réception d'obtenir de meilleures informations sur la migration car la migration irrégulière rend la collecte de données pratiquement inexistante

dans un grand nombre de pays. Un exemple en est l'Accord bilatéral sur la migration circulaire entre Maurice et la France qui fournit des offres d'emploi à un grand éventail de participants (étudiants, stagiaires et travailleurs migrants) en France tout en fournissant de l'assistance dès le retour pour l'établissement d'entreprises.

De différentes formes de partenariats de coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination sur la migration peuvent également couvrir des politiques sur la transférabilité des droits de pension ou sur la reconnaissance des diplômes et des qualifications, et faire partie des efforts régionaux et sous-régionaux visant à l'établissement de zones de mouvements plus libres de biens et de travailleurs.

Ces partenariats devraient aussi attacher de l'importance à l'aspect du genre vu que les travailleuses migrantes subissent souvent des désavantages différents par rapport à ceux des hommes tout au long du processus de migration en raison de la nature du secteur de l'emploi et du type des exigences d'éducation et des rôles stéréotypés des hommes et des femmes. L'OSCE a élaboré récemment un Guide sur les politiques de migration professionnelle sensible à la dimension de genre<sup>xiii</sup> (sponsorisé par les Gouvernements de la Grèce, de la Finlande et de la Slovaquie), qui contient des recommandations à ce sujet<sup>xiv</sup>.

### **3. Suggestions et propositions pour les décideurs politiques**

#### ***Questions pour guider la discussion***

- Vu que les OMD sont la base de la coopération internationale dans le domaine du développement, comment lier la migration à leur réalisation ? Qui doit être impliqué pour renforcer ce lien au niveau national et international ? Plus généralement, comment peut-on intégrer la migration dans la planification du développement ? Quels sont les mécanismes et les instruments dont ont besoin les décideurs politiques pour réussir à intégrer la migration dans la planification du développement tant dans les pays récepteurs que dans les pays donateurs ? Quel genre d'initiatives peuvent être entreprises dans les pays en voie de développement afin de mieux intégrer la migration dans le développement ? Comment les pays donateurs peuvent-ils les assister à entreprendre ces initiatives ?
- Quelles autres données/informations sont nécessaires pour intégrer la migration dans la planification du développement ? Est-il nécessaire de mieux comprendre les situations et tendances migratoires et de développement par le biais par exemple d'outils tels que les profils migratoires nationaux ?
- Comment est-il possible d'établir des partenariats globaux entre les pays d'origine, de transit et de destination dans le but de promouvoir des synergies entre migration et développement, y compris la collaboration entre gouvernements, secteur privé, migrants et organisations de diasporas ? Quels modèles de partenariat peuvent être partagés ?

#### ***Résultats possibles***

Cette session peut aboutir à trois types de résultats :

1. Le développement de mécanismes de coordination nationaux et internationaux pour l'intégration de la migration dans la planification du développement (compte tenu du rôle des points focaux du FMMD). Cela peut aller jusqu'à une recommandation aux agences internationales pour augmenter la cohérence de la planification du développement avec les pays d'origine en matière de l'intégration de la migration dans leurs documents de base (documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, etc.)
2. La création d'outils spécifiques visant à diffuser la compréhension commune et les conclusions au niveau international, notamment par l'élaboration de profils migratoires. Cela a deux aspects :
  - a. Développement de profils migratoires qui serviront d'outil pour l'élaboration de politiques de migration et développement
  - b. Création de plateformes d'échange d'informations sur les opportunités de migration légale au niveau national et bilatéral entre les acteurs intéressés avec un rôle central pour les gouvernements du pays d'origine et de destination et avec le soutien éventuel des agences internationales pour la mise en œuvre.
3. La mise en place de projets concrets de coopération qui intègrent la migration dans les activités de développement au niveau national et international (c'est-à-dire des projets reliant les pays d'origine, de transit et de destination avec le soutien éventuel des agences internationales ou d'autres parties prenantes).

---

<sup>i</sup> Voir Document de Travail de la Session 3.1 du FMMD à Athènes « *Cohésion politique et institutionnelle – Dernières données et conclusions de la recherche* ».

<sup>ii</sup> Voir, par exemple,

*The Millennium Development Goals and Migration*, Migration Research Series No. 20, IOM.

<sup>iii</sup> Voir ILO, IOM, UNICEF, UNDP, World Bank, *Mainstreaming Migration into Poverty Reduction and Development Strategies, Handbook*, OIM, rapport au document de base 1.1 (traduction libre)

<sup>iv</sup> Voir Document de Travail de la session 3.1 du FMMD à Athènes *op. cit.*.

<sup>v</sup> Jobbins, M. 2008, *Migration and Development: Poverty Reduction Strategies*, document présenté aux Journées de la Société civile du FMMD tenues à Manille, le 27-28 octobre 2008.

<http://www.gfmd2008.org/conference-documents.html>

<sup>vi</sup> Voir Document de Travail de la session 3.1 du FMMD à Athènes *op. cit.*

<sup>vii</sup> Par ailleurs, les questions de la migration sont traitées dans les Programmes d'Action Nationaux d'Adaptation (PANA) soit comme un effet des changements environnementaux ou comme une stratégie en soi (réduire la pression de la population sur les régions qui ont des écosystèmes fragiles ou en termes de réinstallation).

<sup>viii</sup> Pour d'autres exemples de politiques de pays donateurs voir Document de Travail 3.1.

<sup>ix</sup> Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions: *Migration and Development: Some concrete orientations COM (2005) 390*, p. 37 (traduction libre)

<sup>x</sup>

Council conclusions on enhancing the Global Approach to migration, Juin 2008, p. 3 (traduction libre)

<sup>xi</sup> Council Conclusions on the evaluation of the Global Approach to Migration and on the partnership with countries of origin and transit, 8 décembre 2008, p.3 (traduction libre)

<sup>xii</sup> De plus, 45 Profils migratoires ont été ou sont en train d'être élaborés par l'OIM en Europe et dans la CEI, en Afrique et dans l'Amérique du Sud. Six d'entre eux constituent des mises à jour de profils migratoires précédents. 11 d'entre eux sont financés par la Commission européenne.

<sup>xiii</sup> OSCE, *Guide to Gender Sensitive Labour Migration Policies*, Vienna, 2009, 95 pp.

<sup>xiv</sup> Ce document se concentre sur la situation des pays d'origine et de destination et sur les accords bilatéraux et multilatéraux. Ses éléments clés sont : inclure des données sur le genre et des informations plus détaillées sur certains secteurs du marché du travail pour comprendre la perspective du genre; développer des canaux de migration permanents et temporaires qui offrent un accès égal aux femmes ; fournir de l'assistance spéciale aux femmes travailleuses migrants à travers des processus administratifs, l'accès aux services d'intégration, aux cours d'amélioration des compétences et de langue et à la réintégration sociale ; rendre la structure institutionnelle plus sensible à l'égard des sexes à travers l'intégration du genre ('gender mainstreaming').